

Recours au Règlement—M. Heap

LES VICTIMES DE LA VIOLENCE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition en faveur des victimes de la violence, en conformité avec l'article 36 du Règlement. Elle est signée par 1 267 Canadiens de toutes les régions qui demandent au gouvernement d'adopter des lois pénales plus sévères.

• (1120)

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse d'ajouter d'autres noms à ceux des centaines de personnes qui ont supplié la Chambre de prêter attention à ce qui se passe à l'Orchestre du Centre national des Arts, orchestre de réputation mondiale qui a fait la gloire du Canada et de sa capitale. Puis-je rappeler aux députés que l'Orchestre a été créé sur les instances de la Chambre et qu'il appartient au peuple canadien.

Étant donné que, à leur avis, l'Orchestre du Centre national des Arts court le danger imminent d'être affaibli, voire de disparaître, et que la direction actuelle s'est avérée incompétente en matière artistique, les soussignés nous demandent de voir à ce que le Centre national des Arts conserve l'Orchestre, avec le même nombre de musiciens et le même niveau d'excellence, et ils souhaitent que les nouvelles nominations au conseil d'administration du Centre se fassent selon des critères de compétence d'ordre culturel.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PRÉCISIONS AU SUJET DE L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'aimerais que vous m'éclairiez sur un point concernant la fin d'un débat de clôture aux termes de l'article 57 du Règlement, lequel interdit qu'un député prenne la parole après 1 heure.

J'ai pris la parole ce matin, deux ou trois minutes avant 1 heure, avec l'idée que le Règlement me donnait droit à 20 minutes. Des chahuteurs du parti ministériel ont bruyamment attiré l'attention sur l'heure. J'ai vu le Président me faire signe avec les mains que le débat était terminé. Je lui ai donc demandé combien de temps il me restait. Il n'a pas répondu mais a fait un geste qui signifiait qu'il n'en restait plus. Sans trop réfléchir, j'ai repris mon siège au lieu de l'obliger à répondre à ma question.

Je voudrais qu'on précise, pour moi et pour d'autres qui pourraient prendre la parole peu de temps avant la fin d'un débat de clôture, à 1 heure, si j'ai raison de penser que j'aurais pu utiliser tout le temps à ma disposition et que le Président aurait dû me laisser finir mes 20 minutes.

M. le Président: Je remercie pour commencer le député de Trinity—Spadina (M. Heap) d'avoir donné avis à la présidence de son objection. Comme d'autres, sûrement, j'ai vérifié le hansom qui ne montre rien de ce que rappelle le député de Trinity—Spadina. Je me suis informé ce matin, cependant, et il semble que la question du député de Trinity—Spadina, quand il a demandé s'il lui restait du temps ou non, a été enregistrée.

Le député soulève une question importante. S'il veut bien laisser à la présidence le temps de réfléchir, je me prononcerai sans délai à ce sujet.

Je tiens à le dire, je suis gré au député de Trinity—Spadina (M. Heap) de la façon dont il a invoqué le Règlement. Il demande des précisions, et je lui suis reconnaissant de ne pas exiger de la présidence qu'elle se prononce sur la validité du vote qui a suivi le débat. Je crois que je peux dire aux députés que le vote est valable, mais j'apprécie la manière dont le député a invoqué le Règlement sur cette question que je ne tarderai pas à clarifier.